



Accident de voiture tres graves

Par **delycias**, le **20/08/2011** à **22:43**

Bonjour,

j'aimerais avoir des reponses a mes question s'il vous plait donc voila g un ami qui a fait un acciden de voiture assez grave ya 3 semaine il y avez 4personne dan le véhicule plus lui 5!dans cette acciden il y a eu un mort !il navez pas de permi pas d'assurance et un taux dalcoolémie assez élever!vu son état mentalement et physiquemen la justice la mis en liberté conditionnel juska la date de son jugemen avec une liste ki doit respecté !

je voulé savoir se qu il risque le jour de son jugemen ?

commen faire pour éviter la prison quitte a mettre un braselé électronik?

il a 21 ans et na jamais eu un probleme avec la justice? je veux tout savoir sil vous plait merci d'avance

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **23:00**

Il est déféré en justice sous quel chef d'accusation ?

Par **delycias**, le **21/08/2011** à **00:05**

ben conduite sans permi sans assurance et un taux dalcool a 1.72

Par **delycias**, le **21/08/2011** à **00:07**

il a entrainer un mort. une personne grave bl  sser et les 2   tre sen est sorti avec quelle que truc

Par **mimi493**, le **21/08/2011    00:51**

Il faut le chef ou les chefs d'accusation, pr  cisement.
Est-ce qu'il y a eu une ouverture d'information judiciaire ou est-ce qu'on en est    l'enqu  te pr  liminaire ?
A-t-il   t   mis en examen et donc pour sous quels chefs d'accusation ? L'instruction est termin  e ou non ?

Par **alterego**, le **21/08/2011    01:13**

Bonjour

La premi  re chose    faire est de prendre un avocat.

Votre ami a r  alis   la totale (sans permis, sans assurance, alcool  mie, un mort, 5 personnes dans un v  hicule.... qui peut-  tre   tait limit      4).

Le bracelet ? Vu les faits, m  me pas en r  ve. Plus tard peut-  tre.
Votre ami avait un taux d'alcool dans le sang pr  s de 3,5 fois le taux le plus bas appelant une sanction.

Vous comprendrez mieux en lisant ceci

<http://www.linternaute.com/auto/pratique/la-securite/386/l-alcool-au-volant.htm>

Un peu de compassion pour le d  funt, sa famille et ses proches ne serait pas d  plac  .

Cordialement

Par **delycias**, le **21/08/2011    16:46**

il a   t   mis en libert   sous controle judiciaire pour l'instant avec une liste kil doit respecter ex:ne pa se rendre dan des endroi kom les fete boite de nuit ...tous les endroit ou il vende de lalcool ,ne pas sortir pendant les heure kon lui a fix  ..ect juska son prochain jugemen!
l'affaire est toujours en cour les chef d'accusation homicide involontaire conduite en   tat d'ivresse et sans permis de conduire.

Par **alterego**, le **22/08/2011    08:57**

Bonjour

Quoi qu'il lui en coûte, que votre ami suive les recommandations qui lui ont été données.

Est-ce l'accident survenu à Nîmes, fin juillet, le 28 je crois, aux environs de 6 heures, dans lequel un jeune homme (âgé de 27 ans selon les médias) est décédé ?

La jeune fille qui était entre la vie et la mort semble avoir survécu.

Vous n'êtes pas obligée de me répondre.

Votre ami est jeune, il va pouvoir se reconstruire si il a pris conscience de ses fautes. Au besoin, qu'il accepte de se faire aider.

Cordialement

Par **mimi493**, le **22/08/2011 à 17:43**

[citation]l'affaire est toujours en cour les chef d'accusation homicide involontaire conduite en état d'ivresse et sans permis de conduire. [/citation]

Donc, délit passible de 10 ans de prison et 150 000 Euros d'amende (article 221-6-1 du code pénal)

Par **delycias**, le **24/08/2011 à 04:28**

oui c'est bien de cette accident qu'ont parle!!!bref mercii pour les renseignements

cordialement